

Mise à jour 16 septembre 2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes intéressé·e par notre formation en voilerie.

Si vous souhaitez nous rencontrer et découvrir cette formation en activité, vous pouvez nous rendre visite de septembre à mi-décembre, de février à fin mars.

Au préalable, prévenez-nous de votre visite.

Les jours travaillés sont les lundis (de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h), les mardis, mercredis, jeudis (de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h), le vendredi (de 8 h à 12 h). Nous organisons deux fois durant la formation une opération portes ouvertes le vendredi et le samedi (une en avril et une autre en novembre).

Vous êtes demandeur·euse d'emploi, le financement du coût de la formation peut se faire par le biais du marché public avec le Conseil Régional de Bretagne.

Pour bénéficier de ce financement :

- il faut être demandeur·euse d'emploi avant l'entrée en formation.
- il faut avoir validé votre projet professionnel en réalisant une PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel) d'une semaine minimum dans une entreprise. Cette immersion en entreprise permettra de confirmer ou non votre souhait de formation et de le valider par votre conseiller·ère France Travail, Cap emploi pour les plus de 26 ans...ou mission locale pour les moins de 26 ans.

Les fonctionnaires et les salarié·e·s en disponibilité ne sont pas éligibles.

Les personnes travaillant à temps partiel sont éligibles si leur temps de travail est compatible avec le temps de formation, et si elles sont inscrites à Pôle emploi en tant que demandeur.euse d'emploi.

Les personnes en insertion dans les structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) sont éligibles pendant ou à l'issue du parcours d'insertion.

Cas particulier : Pour les personnes en Contrat de Sécurisation Professionnelle, une demande par écrit devra être adressée à la région et les autres possibilités de financement doivent être préalablement sollicitées.

Vous allez trouver plusieurs documents à télécharger sur le site :

A conserver :

	Un plan de formation modulaire précisant les périodes en centre et en entreprise indiquant les dates en centre et en entreprise
	Le nom du formateur
	Fiche Carif Oref
	Indemnité France Travail ou Aide région

Si vous souhaitez être convoqué-e aux tests et entretien de sélection, il faudra nous faire parvenir les documents suivants complétés :

	La fiche administrative avec 1) Copie de votre attestation des périodes d'inscription à pôle emploi 2) Et la notification de vos droits ou de rejet de l'allocation retour à l'emploi si vous êtes demandeur·euse d'emploi.
	Le curriculum vitae
	La lettre de motivation
	Copie de l'attestation d'ouverture de droit à la sécurité sociale

Avant votre entrée en formation, des tests et entretiens de sélection auront lieu sur une journée maximum :

- Nous débuterons par une information collective,
- Nous vous demanderons de réaliser un découpage, un montage et un collage avec du double-face en fonction des instructions (plan fourni) (durée : une heure),
- de répondre à un questionnaire écrit portant sur votre connaissance du milieu, votre motivation, de la géométrie (durée : une heure).
- Ensuite, nous vous recevrons pour un entretien d'une ½ heure.

A la suite des tests, vous aurez une réponse sous 15 jours à 3 semaines par courrier ou courriel.

Si la réponse est positive, nous vous indiquerons la procédure administrative à suivre, et nous vous joindrons le devis de formation, la liste d'outillage, le règlement intérieur (à lire, imprimer et nous retourner signé), le formulaire « en cas d'accident » à compléter et nous retourner, la liste hébergement.

Vous pouvez nous contacter si vous souhaitez plus de précision.

Dominique BESCOND.

ALLOCATION CHOMAGE OU AIDE REGION DURANT LA FORMATION

1) REGIME D'ASSURANCE CHOMAGE (1^{er} février 2023)

La durée d'indemnisation sera fonction de la conjoncture économique :

- Si le taux de chômage global est inférieur à 9 % ou qu'il n'a pas progressé de + 0.8 point sur un trimestre, la durée d'indemnisation sera réduite de 25 % avec une durée minimale de 6 mois (182 jours).
- Quel que soit votre âge, si vous avez travaillé 12 mois, votre indemnité sera versée pendant 9 mois.
- Si vous avez travaillé 36 mois, vous avez moins de 53 ans, vous percevrez l'indemnité chômage pendant 18 mois, si vous avez de 53 à 54 ans inclus, vous la percevrez pendant 22.5 mois, à partir de 55 ans, vous la percevrez pendant 27 mois.
- - si le taux de chômage est supérieur à 9 % ou qu'il a progressé de plus de 0.8 % sur un trimestre, les règles actuelles de durée d'indemnisation s'appliquent (en fonction de l'activité salariée et de l'âge du demandeur·euse d'emploi).

Ce nouveau régime ne s'applique pas aux intermittent·e·s du spectacle, dockers, marins-pêcheurs, demandeur·euse·s en contrat de sécurisation professionnelle, expatrié·e·s et aux demandeur·euse·s d'emploi des territoires d'outre-mer.

Allocation plancher : de 31.59 à 22.61 euros.

Montant de la RFF 756.63 euros.

2) REGIME D'ASSURANCE CHOMAGE (1^{ER} JUILLET 2022)

Calcul de l'allocation chômage : 40.4% de votre salaire journalier de référence (SJR) + une partie fixe de 12.47 euros (depuis le 1^{er} juillet 2022) ou 57 % de votre SJR. Liens vers le simulateur : <https://candidat.pole-emploi.fr/candidat/simucalcul/perteemploi>).

Allocation plancher : 30.42 euros

ATTENTION : Les règles de calcul ont changé depuis le 1^{er} octobre 2021 : Elle correspond au nombre total de jours situés entre le premier jour en contrat de travail et le dernier jour du dernier contrat de travail au cours des 24 ou 36 derniers mois (selon votre âge). Tous les jours sont pris en compte même ceux non travaillés. Sont retirés de la durée, congé maternité, arrêt maladie de plus de 15 jours hors contrat...). Les périodes de confinement et couvre-feu passées sont exclus, soit 336 jours maximum.

Calcul de l'allocation chômage : 40.4% de votre salaire journalier de référence (SJR) + une partie fixe de 12.12 euros (depuis le 1^{er} juillet 2021) ou 57 % de votre SJR. Liens vers le simulateur : <https://candidat.pole-emploi.fr/candidat/simucalcul/perteemploi>).

Il est désormais possible pour les allocataires de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS) ou de la rémunération de fin de formation (RFF) de choisir entre cette allocation ou

rémunération et l'aide financière versée par la Région pour ceux ou celles qui résident en région Bretagne. Vous pouvez également percevoir la prime d'activité avec la RFF, faites la simulation avant d'opter pour l'aide région.

Avant de faire cette modification, nous vous conseillons de vérifier le montant de cette aide et de la comparer avec l'ASS ou la RFF sur la durée totale de la formation : https://www.bretagne.bzh/jcms/prod_441800/fr/aide-financiere-de-la-region-bretagne

Si l'aide région est avantageuse pour vous, dès lors que vous êtes en ASS ou en RFF vous pouvez demander la suspension du versement de votre allocation auprès de Pôle Emploi France Travail par courriel, téléphone, courrier ou entretien au profit de l'aide (à noter, pour ceux qui sont en RFF, la demande doit être faite au 1^{er} jour de l'attribution de la RFF).

Attention : le conseil Régional n'attribuera pas d'aide financière à la formation sans confirmation de France Travail indiquant que la suspension du versement de l'ASS ou de la RFF a bien été prise en compte par Pôle Emploi France Travail.

3) TABLEAU AIDES CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

A la rentrée en formation, vous ne percevez pas d'allocation retour à l'emploi du Pôle emploi France Travail, vous allez recevoir une aide région en fonction de votre coefficient familial

(QF mensuel = revenu fiscal de référence annuel/(12x nb de parts fiscales)).

Si vous voulez faire une simulation :

https://www.bretagne.bzh/jcms/prod_450279/fr/calculateur-aide-financiere-simulation?details=true

Les différentes tranches et majorations sont les suivantes :

Tranches de QF	Montant aide (mensuel)	Transport/hébergement	Restauration (mensuel)	Total de l'aide (Mensuel)	Couverture sociale
Aide sociale	315 €	< à 15 km : 12 €	84 €	41	Oui
		15 à 50 km : 58 €		45	
		A 50 km : 116 €		51	
T 1 : 850 <= QF < 1500	472 €	< à 15 km : 12 €		56	
		15 à 50 km : 58 €		61	
		A 50 km : 116 €		67	
T2 : 600 <=QF < 849	630 €	< à 15 km : 12 €		72	
		15 à 50 km : 58 €		77	
		A 50 km : 116 €		83	
T 3 : QF < 599	787 €	< à 15 km : 12 €		88	
		15 à 50 km : 58 €		92	
		A 50 km : 116 €		98	
				7 €	

Le dossier d'aide : <https://pod.bretagne.bzh/hosting/simulateur-aide-formation/>

Si vous êtes retenu-e pour suivre la formation, avant d'aller sur le site, il faudra créer une adresse mail et vous munir des pièces suivantes scannées :

- Carte d'identité ou passeport (ressortissant·e·s européen·ne·s : copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité. Ressortissant·e·s étranger·ère·s : passeport en cours de validité et copie du titre autorisant l'accès au travail).
- RIB à votre nom,
- Notification de rejet Pôle emploi France Travail au titre de l'allocation chômage de moins de 3 mois,
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition ou avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu connu avant la date d'entrée en formation concernant le foyer fiscal pour lequel vous êtes rattaché·e (attestation sur l'honneur pour majeur·e rattaché·e au foyer fiscal de ses parents + copie du livret de famille si le nom est différent)
- Carte de sécurité sociale,
- Attestation des périodes d'inscription en tant que demandeur·euse d'emploi de pôle emploi France Travail,
- Un justificatif de domicile (facture eau, électricité, si la location n'est pas à votre nom, carte d'identité de cette personne...)
- L'attestation d'entrée en formation du pôle emploi France Travail (fourni par le centre de formation).
- Calculer le nombre de kilomètre de votre domicile avant l'entrée en formation et le centre de formation.
Le centre de formation vous transmettra le numéro du marché avec le nombre d'heures. Vous pourrez commencer à établir votre dossier. Cependant, validez-le uniquement le premier jour de la rentrée.
- En région Bretagne, on peut cumuler l'aide avec le RSA (pensez à transférer votre dossier si vous êtes dans une autre région, renseignez-vous auparavant sur le délai de transfert de dossier). Attention, si vous basculez sur l'aide région en cours de formation, le cumul avec le RSA ne pourra se faire qu'après le versement de 3 mois d'aide région (déclaration de vos ressources auprès de la CAF). L'AAH, la pension de validité sont également cumulables. Il faudra transmettre la notification de décision pour le RSA s'il vous est demandé le détail de vos ressources, ce document précise bien que c'est une aide et non une rémunération.

A terme, certains de ces éléments seront déjà préenregistrés sur le portail, il faudra juste compléter.

PLAN DE FORMATION DETAILLE VOILIER·ERE NAUTIQUE
 PERIODES EN CENTRE ET EN ENTREPRISE
 951 heures en centre, 210 heures en entreprise

SEMAINES	Cours pratiques	Cours théoriques
1-6 (6 semaines) 210 heures	Module 1 : Apprentissage de la couture à la machine Apprentissage de la couture manuelle	Savoirs fondamentaux Présentation du métier Culture générale Méthode de tracé des voiles Culture technologique : Technologie des tissus Culture spécifique : Ethnologie navale Evaluations théoriques et pratiques
7-10 (4 semaines) 140 heures	Module 2 : Tauds Capotes	Housses, chaussettes, easy bag, taud de soleil. Prise de côtes par triangulation. Théorie des renforts. Méthode de gabariage. Evaluation
11-23 en partie (13,28 semaines) 451 heures	Module 3 : Voiles traditionnelles. Voiles modernes et de compétition. Spi	Tracé des voiles. Choix des matériaux et des finitions. Evaluation
23 en partie-28 en partie (3 semaines) 105 heures	Module 4 : Grément dormant et courant. Epissures. Manille textile : loop Epissures sur câble. Les nœuds et leurs applications	Enrouleurs. Rappel sur les fibres et les cordages. Evaluation
23 en partie (Semaine partielle) (45 heures)	Module 5 : Initiation au développement durable. SST. Information sur l'égalité homme femme. Bilan	

+ 6 semaines de stages en entreprise sur deux périodes (une en janvier, une en avril).

DATES DE FORMATION : de septembre à mi-mai

- Formation en centre :

du 8 septembre 2025 au 19 décembre 2025

du 26 janvier au 27 mars 2026

du 20 avril au 13 mai 2026

Stages en entreprise : du 5 au 25 janvier 2026 et du 31 mars au 19 avril 2026

Portes ouvertes : les 6 et 7 novembre (matin) 2025.

Portes ouvertes : les 23 et 24 avril (matin) 2026.

LISTE FORMATEUR VOILERIE

Philippe LE GALL

1991 Brevet Elémentaire de manœuvrier. Permis côtier

1994 Brevet d'Aptitude Technique de manœuvrier. Permis
hauturier

1995 Certificat d'aide hydrographique

1999 Brevet supérieur de manœuvrier et directeur de pont d'envol

2003 Certificat de patron de remorqueur portuaire 12.T

2019 Certificat de Qualification professionnel « Ouvrier voilier »

Depuis 2019, ouvrier voilier



Certificat de qualification professionnelle
Voilier nautique / ouvrier voilier

[Code Certif Info n°90231]

Niveau

Sans niveau spécifique

Objectif

A partir d'un plan ou descriptif, l'ouvrier voilier doit exécuter en toute autonomie toutes les opérations de fabrication des voiles, tauds et capotes. Il fabrique également de la sellerie comme les housses et les bâches.

Toutes ces opérations sont menées sur des matières modernes (polyester, nylon) et traditionnelles.

Il doit aussi savoir effectuer des réparations courantes sous les conseils du maître voilier : relever les cotes sur le bateau en vue de la fabrication sur mesure ou effectuer toutes les opérations de matelotage sur câble et filin textile.

Programme

Etudes de la dynamique voile, gréements, types de coupes (CAO, tables traçantes), connaissances du matériel (machines, presse à sertir, à manchonner, fer à chaud) et des matériaux (filins, cordages, tissus, câbles, profils de mats), fabrication, réparation, enrouleurs, matelotage, gestion de la fabrication et analyse des coûts.

Modalités d'admission

PRÉ - REQUIS

Pour cette formation, seules l'expérience nautique et une pratique courante de la voile sont appréciées. Les expériences textiles (couture, matériaux souples) sont évidemment appréciées.

Débouchés

Classé en E dans la catégorie Ouvrier.

Certificateur

CPNE des entreprises relevant de la navigation de plaisance

Valideur

CPNE des entreprises relevant de la navigation de plaisance

Cette certification remplace

• [CQP ouvrier voilier](#)

Pour en savoir plus

<http://www.fin.fr/contenus/les-dossiers-du-nautisme/talents/la-formation-la-francaise/les-organismes-de-formation-references-par-la-fin#electro>

Domaine(s) de formation

23630 : Voilerie

Groupes formation emploi (GFE)

L : Textile, habillement, cuir

Accessibilité :

VAE



Formation initiale



Appr.

N.C.

Formation continue

N.C.

Contrat de pro

N.C.

Demande individuelle

N.C.

Textes officiels

Informations mises à jour le 12/07/2016 par Certif Info.